

[Facebook](#)[Email](#)[Visitez notre site](#)

vous informe

Nouvelles de la convention ...

Chers membres UPLF, chers logopèdes,

Depuis notre AG extraordinaire du 27.10.2015, nous ne vous avons pas donné beaucoup de nouvelles ; actuellement nous nous trouvons face à un mur.

Nous nous devons de vous informer de l'état d'avancement des négociations.

Après avoir revu les containers de différents troubles en vue d'économies, une convention nous a été soumise, mais aucune avancée raisonnable ne nous a été proposée. Seules les économies réalisées par la revue à la baisse de nos containers nous ont été accordées.

Les besoins financiers de la logopédie sont en augmentation : augmentation des prestataires, augmentation des bénéficiaires en raison des nouvelles pathologies entrant dans la nomenclature, vieillissement de la population, entrée de nouveaux patients en nomenclature à cause de l'intégration des enfants venant de type 8 et type 1. **L'INAMI nous demande de fonctionner avec le même budget**, alors que le budget d'autres prestataires de soins est régulièrement en augmentation.

Nous nous sommes rendues en commission de convention le 10 décembre à l'INAMI avec des propositions de discussion par rapport à ce projet de convention. **AUCUNE discussion n'a été acceptée de la part de l'INAMI et des Organismes assureurs.** Habituellement, chaque partie expose ses propositions de modifications et à la suite d'une discussion, une nouvelle convention peut être élaborée et signée. **Il nous a été demandé ce jour-là de signer ce projet SANS DISCUSSION.**

Nous avons catégoriquement refusé de signer cette convention :

- floue, laissant place à toutes les interprétations possibles
- non modifiable
- réduisant à long terme nos possibilités d'avancée pour améliorer la qualité de notre pratique
- qui ne correspond pas à la réalité de terrain
- qui offre des possibilités de contrôle supplémentaire sur notre pratique.

Actuellement, en principe, le Comité de l'Assurance va nous imposer une convention à signer individuellement. Mais nous envisageons malgré tout de proposer notre propre convention à la Commission.

Aucune convention n'a été signée et aucune convention ne sera signée si aucune avancée significative n'est réalisée.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'état d'avancement des négociations. Aucune convention ne vous sera proposée par l'INAMI avant un mois et nous vous informerons de ce qu'il y a lieu de faire.